

Embauchez un **apprenti** en **BTS GESTION** et **PROTECTION** de la **NATURE**

Une formule gagnante pour le jeune et pour votre entreprise

Les atouts de l'apprentissage

- Contrairement au stage étudiant, l'apprentissage permet à l'entreprise d'accueil de disposer d'un jeune sur une longue durée (1 an en cumulé).
- Durant cette année de collaboration, le jeune pourra s'adapter au fonctionnement de votre entreprise et à son état d'esprit, se former à ses méthodes et à ses outils et, au final, répondre avec compétence à vos besoins.
- L'alternance est un choix de vie révélateur de la maturité et de la motivation du jeune ; c'est aussi une garantie d'engagement réel de l'apprenti dans les missions confiées.
- Voie des plus efficaces pour l'insertion, l'apprentissage bénéficie du soutien de l'Etat.



Les postes et les missions

Dans le cadre de leur apprentissage, les BTS GPN du lycée de Pommerit :

- Sont employés par des collectivités territoriales (départements, communautés de communes, communes), des établissements publics (syndicats, INRA...), des associations (de protection de la nature, d'insertion, CPIE, fédérations de chasse, de pêche, de défense contre les ravageurs...), des bureaux d'études, des domaines privés, etc.
- Réalisent des missions d'inventaires de la biodiversité, de préservation et d'entretien des milieux (bocage, zones humides, Natura 2000...), de contrôle des espèces invasives, de gestion cynégétique, de valorisation du patrimoine naturel et touristique, de conseil en développement durable (gestion différenciée, déchets, énergies renouvelables...), de conception d'outils pédagogiques pour une éducation à l'environnement ...



Le déroulement

- Le jeune alterne pendant deux ans des périodes au lycée de Pommerit (d'une durée moyenne de quatre semaines) et des périodes en entreprise.
- Les vacances scolaires correspondent à des périodes en entreprises.
- L'apprenti passe ainsi 26 semaines par an au sein de l'entreprise.



CALENDRIER DE L'ALTERNANCE 2018-2019
BTS GPN 1 ET 2

UFA de Pommerit-Jaudy
 Tél. : 02-22-28-12-50
 E-mail : apprentissage@pommerit.fr

Septembre		Octobre		Novembre		Decembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		
S 1		L 1	U	J 1		S 1		M 1		V 1	10	V 1	12	L 1	U	M 1	A	S 1		L 1		J 1		
D 2		M 2	F	V 2		D 2		M 2		S 2		S 2		M 2	F	J 2	n°	D 2		M 2		V 2		
L 3		U	M 3	A	S 3	L 3	U	J 3		D 3		D 3		M 3	A	V 3	16	L 3	U	U	M 3	S 3		
M 4		F	J 4	n°	D 4	M 4	F	V 4		L 4	U	L 4	U	J 4	n°	S 4		M 4	F	F	J 4	D 4		
M 5		A	V 5	2	L 5	U	M 5	A	S 5	M 5	F	M 5	F	V 5	15	D 5		M 5	A	A	V 5	L 5		
J 6		n°	S 6		M 6	F	J 6	n°	D 6	M 6	A	M 6	A	S 6		L 6	U	J 6	n°	n°	S 6	M 6		
V 7		1	D 7		M 7	A	V 7	6	L 7	U	J 7	n°	J 7	n°	D 7		M 7	F	F	V 7	20	18	D 7	
S 8		L 8	U	J 8		M 8	F	V 8		M 8	F	V 8	11	V 8	13	L 8		M 8	A	A	S 8	L 8		
D 9		M 9	F	V 9		D 9		M 9		A	S 9	S 9		M 9		J 9	n°	n°	D 9		M 9		V 9	
L 10		U	M 10	A	S 10	L 10	U	J 10	n°	D 10		D 10		M 10		V 10	16	17	L 10		U	M 10	S 10	
M 11		F	J 11	n°	D 11	M 11	F	V 11	9	L 11		L 11	U	U	J 11	S 11		M 11	F	J 11	D 11	D 11		
M 12		A	V 12	3	L 12	U	M 12	A	S 12	M 12		M 12	F	F	V 12	D 12		M 12	A	V 12	L 12	L 12		
J 13		n°	S 13		M 13	F	J 13	n°	D 13	M 13		M 13	A	A	S 13	L 13		J 13	n°	S 13	M 13	M 13		
V 14		2	D 14		M 14	A	V 14	7	L 14	U	J 14	n°	n°	D 14		M 14	F	V 14	19	D 14	M 14	M 14		
S 15		L 15	U	J 15		M 15	n°	S 15		M 15	F	V 15	12	14	L 15		M 15	A	S 15	L 15	L 15	J 15		
D 16		M 16	F	V 16		D 16		M 16		A	S 16	S 16		M 16		V 16	n°	D 16		M 16		V 16		
L 17		U	M 17	A	S 17	L 17	U	J 17	n°	D 17		D 17		M 17		J 17	17	L 17		U	M 17	S 17		
M 18		F	J 18	n°	D 18	M 18	F	V 18	10	L 18		L 18	U	J 18	S 18		M 18	F	J 18	D 18	D 18			
M 19		A	V 19	4	L 19	U	M 19	A	S 19	M 19		M 19	U	V 19	D 19		M 19	A	V 19	L 19	L 19			
J 20		n°	S 20		M 20	F	J 20	n°	D 20	M 20		M 20	A	A	S 20	L 20		J 20	n°	S 20	M 20	M 20		
V 21		3	D 21		M 21	A	V 21	8	L 21	U	U	J 21	n°	D 21		M 21	F	V 21	20	D 21	M 21	M 21		
S 22		L 22	U	J 22		M 22	n°	S 22		M 22	F	F	V 22	13	L 22		U	M 22	A	S 22	L 22	V 22		
D 23		M 23	F	V 23		D 23		M 23		A	S 23	S 23		M 23		F	J 23	n°	D 23		M 23		V 23	
L 24		U	U	M 24	S 24	L 24	U	J 24	n°	D 24		D 24		M 24		A	V 24	18	L 24		M 24		S 24	
M 25		F	J 25	n°	D 25	M 25	F	V 25	9	11	L 25	U	L 25	U	J 25	n°	S 25	M 25		J 25	D 25	D 25		
M 26		A	V 26		L 26	U	M 26	A	S 26	M 26		M 26	F	M 26	F	V 26	15	D 26		M 26		V 26	L 26	
J 27		n°	n°	S 27		M 27	F	J 27	n°	D 27		M 27	A	M 27	A	S 27		L 27	U	J 27	S 27	M 27	M 27	
V 28		1	4	D 28		M 28	A	V 28		L 28	U	J 28	n°	J 28	n°	D 28		M 28	F	V 28	D 28	M 28	M 28	
S 29		L 29	U	J 29		M 29	n°	S 29		M 29	F	V 29	14	L 29	U	M 29	A	S 29		L 29		V 29	J 29	
D 30		M 30	F	V 30		D 30		M 30		A	S 30	S 30		M 30		F	J 30	n°	D 30		M 30		V 30	
L 31		U	M 31	A	S 31	L 31	U	J 31	n°	D 31		D 31		M 31		V 31	19	L 31		M 31		S 31		

■ GPN1 au lycée (UFA)
■ GPN2 au lycée (UFA)
■ En entreprise
■ Vacances scolaires ou jours fériés

- L'évaluation se fait pour moitié en contrôle continu et pour moitié en épreuves terminales nationales. Dans l'évaluation, les situations professionnelles vécues par l'apprenti en entreprise servent de support à l'élaboration et à la soutenance d'un rapport.

Le profil de l'apprenti

- L'apprenti est âgé de moins de 30 ans.
- Il est titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Il a éventuellement déjà un parcours en études supérieures (Licence de biologie par exemple).
- Ouverture d'esprit, sens de l'intérêt général, aptitudes physiques et grande motivation pour le domaine de l'environnement sont des exigences de la formation.



Le statut de l'apprenti

- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (deux ans) de type particulier.
- L'apprenti bénéficie des mêmes droits qu'un salarié (rémunération, 5 semaines de congés payés, dispositions de la convention collective...) et il est par conséquent soumis aux mêmes devoirs (respect des horaires, justification des absences, arrêt de travail en cas de maladie...).
- Le temps de formation au lycée de Pommerit est considéré comme temps de travail.
- La réforme de l'apprentissage de 2019 assouplit les conditions de rupture par l'employeur (plus de passage au conseil des prud'hommes).

La rémunération de l'apprenti

- Le salaire varie selon l'âge de l'apprenti ainsi que les conventions collectives des entreprises.

Age de l'apprenti	1 ^{ère} année de contrat	2 ^{ème} année de contrat
18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 à 25 ans	53% du SMIC*	61% du SMIC*
26 ans et plus	100% du SMIC	

* : SMIC ou salaire conventionnel minimum

- Avec la réforme de l'apprentissage de 2019, l'aide ARGOAT de la Région Bretagne est remplacée à partir de janvier 2020 par une aide forfaitaire versée par l'opérateur de compétences (OPCO) concerné (montant non encore connu).
- Une aide de 500€ est prévue pour le titulaire d'un contrat d'apprentissage préparant le permis de conduire.

Le coût pour l'employeur

- Avec la réforme de l'apprentissage, il n'y a plus d'aides pour l'accueil d'un apprenti préparant un diplôme de niveau supérieur au BAC.
- L'exonération de charges disparaît au profit d'une extension de la réduction générale des cotisations patronales s'appliquant aux retraites complémentaires légalement obligatoires (Agirc-Arrco) et à la contribution à l'assurance chômage.
- A noter que les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif du personnel.
- Le tableau ci-dessous donne une première estimation des charges liées au recrutement d'un apprenti BTS GPN :

Forme de l'entreprise	Age de l'apprenti	Année de formation	Salaire en % du SMIC*	Salaire mensuel	Réduction des cotisations patronales	Participation aux frais de formation
Entreprise privée ou association	18 à 20 ans	1 ^{ère} année	43%	689,34 €	A voir avec le centre de gestion concerné	8917€ par an entièrement pris en charge (par l'opérateur de compétence (OPCO) concerné)
		2 ^{ème} année	51%	817,59 €		
	21 à 25 ans	1 ^{ère} année	53%	849,65 €		
		2 ^{ème} année	61%	977,90 €		
26 ans et plus	-	100%	1603,12 €			
Structure publique	18 à 20 ans	1 ^{ère} année	43%	689,34 €		8917€ par an pris en charge à 50% pour les collectivités (par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale) Se rapprocher du lycée pour le restant à charge.
		2 ^{ème} année	51%	817,59 €		
	21 à 25 ans	1 ^{ère} année	53%	849,65 €		
		2 ^{ème} année	61%	977,90 €		
26 ans et plus	-	100%	1603,12 €			

* : SMIC ou salaire conventionnel minimum

Une estimation plus fine peut être obtenue via le stimulateur du portail de l'Alternance sur le site du Ministère du Travail.



portail de
l'ALTERNANCE
Apprentissage et contrat de professionnalisation



Accueil > Calculez votre rémunération



SIMULATEUR DE CALCUL DE RÉMUNÉRATION ET D'AIDES AUX EMPLOYEURS

Étape 1/3



Le type de contrat d'alternance

Quel est le type de contrat pour lequel vous souhaitez faire une simulation ?

- Contrat d'apprentissage
 Contrat de professionnalisation

Les informations sur le contrat

Quel est le niveau de formation visé ?

Niveau III (BTS, DUT, BM...)

Aide au recrutement des apprentis prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 : 6 000 euros pour la 1^{ère} année du contrat

Les obligations du maître d'apprentissage

- Le maître d'apprentissage assure dans l'entreprise la formation pratique et l'encadrement du jeune, le travail devant être en relation avec la formation suivie.
- Il est le tuteur référent qui fait le lien entre l'entreprise et le lycée de Pommerit.
- Il doit remplir les conditions de compétences suivantes : deux années d'expérience professionnelle dans le domaine ou une année d'expérience et un diplôme au moins équivalent au BTS.

Le programme pédagogique

- Un enseignement général, commun à tous les BTS agricoles.

Matière	Modules	Horaire hebdomadaire
Accompagnement au projet personnel	M11	2 h
Economie générale	M21	2 h
Expression, documentation	M22	3 h 30
Anglais	M23	2 h 30
Education physique et sportive	M31	1 h 30
Activités pluridisciplinaires		0 h 30

- Un enseignement professionnel comprenant notamment de l'écologie, de l'agronomie, des sciences économiques, des enseignements théoriques et pratiques sur la gestion des espaces naturels, de l'aménagement ainsi que des savoirs-faire et savoirs-être liés à l'animation et l'éducation à l'environnement.

Matière	Modules	Horaire hebdomadaire
Mathématique	M41	1 h 30
Informatique multimédia	M42	1 h 30
Expertises naturalistes	M51	4 h 30
Concertation territoriale	M52	2 h 30
Génie écologique	M53	3 h
Animation d'un public	M54	2 h
Démarche de projet d'aménagement	M55	2 h
Mise en œuvre de projet d'aménagement	M56	3 h
Module d'initiative locale	M71	2 h
Activités pluridisciplinaires		3 h



L'accompagnement des entreprises par le lycée de Pommerit

- Les coordinateurs pédagogiques sélectionnent les candidatures sur dossier et entretien puis ils proposent un panel de postulants en adéquation avec les attentes de l'entreprise.
- Le suivi personnalisé de chaque apprenti est assuré par la désignation d'un formateur référent enseignant dans les matières techniques.
- Les visites en entreprise du formateur référent ainsi que le livret d'apprentissage et la réunion annuelle de tous les maîtres d'apprentissage entretiennent un lien étroit entre activités en entreprise et activités au lycée.



Informations / Contacts

Secrétariat de l'apprentissage :
 Céline ALLAIN, 02 22 28 12 50
apprentissage@pommerit.fr
 Lycée Pommerit - CS 60020 - Le Chef du Bois
 22450 Pommerit-Jaudy
 Coordinateurs :

Ludovic NOEL
ludovic.noel@pommerit.fr
 Philippe SERENT
philippe.serent@pommerit.fr

Site Internet spécifique :

<http://btsgnppommerit.wix.com/bts-gpn-pommerit>

